



CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 11 mars 2025

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).

Présidence : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette quatorzième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, ainsi qu'à la secrétaire communale.

Il rappelle, qu'avant de prendre la parole, chaque conseiller est prié de se lever, de décliner son identité et de s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier lui tendra afin d'être entendu distinctement par tous.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les chaises sur les côtés. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Préavis concernant la liaison au réseau d'eau potable de Chavornay.
5. Propositions individuelles.
6. Divers.

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués, 26 sont présents, 8 sont excusés et 1 est absent. *(La conseiller absent s'excusera ensuite par mail le 28 mars 2025, son mail initial indiquant son absence n'étant pas parti).*

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

Monsieur le président, Norbert Oulevay, répond à la question posée par Monsieur Arnaud Rochat lors du dernier Conseil communal. Sa question était : *Comment est-il possible de faire usage des outils démocratiques à disposition des conseillers sans se faire répondre, à chaque fois, que la demande n'est pas recevable ou contraire au Droit supérieur.* Monsieur le président précise, dans un premier temps, que c'est au demandeur de se renseigner sur la recevabilité de son initiative, motion, etc auprès d'un service juridique adéquat. Le bureau du Conseil pourrait également déterminer cette recevabilité, mais il faut être conscient qu'il devrait recevoir cette demande dans un délai lui permettant de prendre un avis de droit auprès du service juridique de l'État de Vaud ou auprès de l'UCV par exemple. Il est à noter que ce délai dit de bienséance est difficilement respecté. Il serait peut-être judicieux de modifier certains points du règlement du Conseil communal indiquant des délais pour la dépose des motions, postulats, etc. comme il est fait dans certaines autres communes. Les préavis des commissions, qui doivent permettre de préparer les séances, devraient être transmis plus rapidement. L'administration communale étant fermée le vendredi, la mise en ligne ne peut pas être effectuée avant le lundi.

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, indique que la mise à l'enquête de la rénovation de la grande salle est terminée. Une seule opposition a été déposée par l'AVACAH (*Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées*). Des petites modifications ne mettant pas en cause le projet sont actuellement effectuées afin de pouvoir répondre à leurs demandes et dès qu'elles seront réalisées, ils lèveront leur opposition. Le permis de construire va donc être obtenu prochainement et les travaux débuteront comme prévu ce printemps.

Monsieur Jean-Michel Viquerat demande si tout ce qui concerne le marché public a été mis en place.

Monsieur le Syndic répond que ce projet respecte les normes des marchés publics.

Monsieur Jean-Michel Viquerat signale, qu'à l'heure actuelle, tout ce qui concerne le marché public de la grande salle de Bavois ne se trouve pas sur les sites officiels.

Monsieur le Syndic explique que la réponse lui sera donnée dans une prochaine séance.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, répond à la question posée, lors de la dernière séance, par Madame Mélanie Crausaz et concernant les apports de matériaux terreux. La question était : *La Commune Bavois reçoit-elle toujours Fr. 1.- le m³ pour la réfection des chemins ?* Cela avait été le cas lors du premier avant-projet où un test avait été fait avec deux entreprises circulant avec des camions sur les chemins bétonnés. Par la suite, cela avait été aboli en discussion avec les améliorations foncières. Il a été demandé une évaluation de tous les chemins pour autoriser la subvention.

4. Liaison au réseau d'eau potable de Chavornay

Monsieur Maxime Jean-Mairet, rapporteur de la commission ad hoc, fait la lecture du rapport : *« Une délégation de la Commission « Liaison d'eau potable avec Chavornay » représentée par Madame Mélanie Crausaz et Messieurs Maxime Jean-Mairet et Alberto De Pascali a été convoquée le mardi le 11 février 2025 par une délégation de la Municipalité. La commission remercie Christelle Gobalet, Municipale en charge de «Eau potable, épuration, service du feu», Messieurs Julien Burnens, Vice-Syndic, et Gwénaél Blanchard, Municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications. Nous avons reçu ultérieurement des documents complémentaires tels que: le projet de la convention relative à la connexion du réseau de*

Bavois sur celui de Chavornay et les rapports d'analyse des eaux effectuées sur le puits de Chavornay pour compléter le dossier. La Commission « Liaison d'eau potable avec Chavornay » s'est réunie au complet le mardi 4 mars 2025 afin de délibérer et d'établir son rapport. Sur le projet de la convention relative à la connexion du réseau de Bavois, nous notons à l'article 4 l'éventualité du traitement des eaux des puits de Chavornay et Bavois. Il serait à notre avis judicieux d'inclure l'étude de cette centrale de traitement en partenariat avec la commune de Chavornay sur des sources contenant des polluants tels que les nitrates et le chlorothalonil. Le projet technique prévoit le mélange d'eaux non traitées provenant de deux sources contenant des taux de nitrates différents. Nous estimons que de mélanger de manière manuelle des eaux contenant des taux de nitrates proches de la limite légale suisse ne résout pas la « source » du problème : « L'exploitation agricole des parcelles de la plaine de l'Orbe est la cause principale de ces apports de nitrates » (selon le rapport de DTP « Projet de liaison entre la conduite de Chavornay et le village de Bavois »). En conclusion, la commission « Liaison d'eau potable avec Chavornay » propose au conseil communal : De refuser le préavis dans son état actuel qui n'est pas complet à notre sens et de décharger la commission « Liaison d'eau potable avec Chavornay » de son mandat »

Madame Nicole Oulevay, rapportrice, lit le rapport de la commission gestion-finances . « La commission de Gestion et Finances représentée par Mesdames Nicole Oulevay et Christel Besuchet, Messieurs Olivier Agassis et Jean-Michel Viquerat s'est réunie le 11 février 2025 en salle de municipalité. La Commission remercie Madame Christelle Gobalet, municipale, Messieurs Julien Burnens, Vice-Syndic et Gwénaél Blanchard, Municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission représentée par Mesdames Nicole Oulevay et Christel Besuchet, Messieurs Jean-Michel Viquerat et Olivier Agassis s'est ensuite réunie le 25 février 2025. Elle a pris connaissance du préavis de la Municipalité, ainsi que de la convention du réseau d'eau. La Commune de Bavois rencontre des problèmes de nitrates depuis de nombreuses années, ce qui a obligé la Commune à utiliser l'eau du réseau de l'AIAE. L'achat de l'eau à l'AIAE a fortement fait augmenter le prix de vente de l'eau au maximum autorisé par le règlement communal (3.- frs/m³), et ne permet pas d'avoir un compte de l'eau équilibré. De plus, cela ne permet pas à la Commune d'utiliser sa propre source. La solution trouvée de se raccorder au réseau de Chavornay permettra à la Commune une alimentation d'eau dans les normes et également de pouvoir utiliser une partie de notre eau par mélange. Par conséquent, cela diminuera le prix de vente du m³ et permettra d'équilibrer le compte de l'eau. La commission a étudié le budget présenté par la commune qui se monte, avant subvention, à Fr. 720'000.-. Le coût de l'amortissement comptable serait d'environ Fr. 15'000.- par année. Cet investissement nous permettra d'avoir un prix de l'eau nettement diminué. En conséquence, la commission recommande au Conseil communal : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de liaison sur le réseau d'eau potable de Chavornay pour un total de Fr. 720'000.- TTC ; de le financer par un emprunt de Fr. 720'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions.»

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, effectue une présentation de la situation actuelle du réseau d'eau de la Commune de Bavois

Un premier réservoir situé aux Bordes dessert tout le bas du village avec son premier étage de pression. Juste en-dessus de l'autoroute, se trouve le réservoir du Bugnon, qui lui est le second étage de pression et dessert Les Bordes. Un troisième réservoir se situe sous la tour d'eau qui dessert le village de Goumoens-le-Jux, Le Coudray et le restoroute. Ces trois réservoirs sont équipés de deux niveaux, le premier est celui de consommation et le deuxième, la partie basse, est en réserve en cas d'incendie. En cas d'incendie, le système est équipé de boutons-poussoirs qui libèrent la vanne du bas du réservoir afin d'avoir une réserve suffisante. Une bouclage se trouve sous la tour d'eau avec une liaison sur le réseau de l'AIAE (Association intercommunale d'amenée d'eau Echallens et environs) qui sert d'alimentation en eau potable vu que la Commune de Bavois a des problèmes de nitrates depuis décembre 2021.

Le PDDE (Plan directeur des eaux) est un plan que la commune se doit de faire tous les 30 ou 40 ans en fonction des travaux prévus à moyen et long terme. Dans ce plan, il est prévu de supprimer le réservoir sous la tour d'eau, de changer le réservoir situé au-dessus du restoroute par un de plus grande capacité et de supprimer le réservoir des Bordes au profit d'une chambre

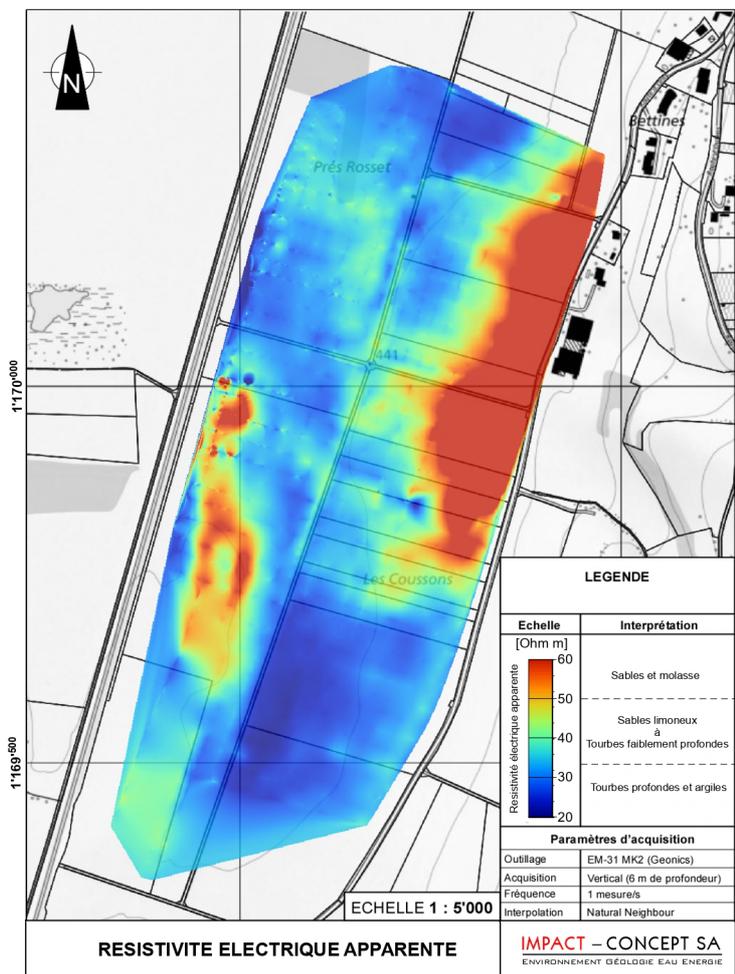
de vannes avec un système qui casse la pression afin d'éviter qu'elle soit trop haute au bas du village. Il est également prévu dans ce plan, le bouclage sur la Commune de Chavornay. La dimension de la conduite prévue est de 250 mm. Pour l'alimentation en eau potable, il n'est pas nécessaire d'avoir un tel diamètre, mais l'idée est de pouvoir faire office de défense incendie supplémentaire en cas de besoin. Ceci donnerait droit à une subvention de Fr. 200'000.- qui doit encore être validée par l'ECA et diminuerait ainsi les frais du projet.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, explique qu'une entreprise mandatée, *Impact Concept*, a effectué un scannage des terres par électromagnétisme sur les parcelles les plus impactantes pour le puits de pompage. De ce travail en est ressorti une carte qui montre, jusqu'à 6 mètres de profondeur, quels types de sols s'y trouvent et quels sont leur impact sur le puits de pompage.

En rouge se trouvent plutôt les zones sablonneuses où la relation de l'eau de source et de l'eau souterraine est assez rapide. Le sable est la plus grosse fraction de la terre, sinon il s'agit de limon et de la tourbe. Le limon protège plus les eaux de profondeur car l'eau y migrant moins vite, il y a moins de fuite de nutriments.

On peut constater qu'un banc de sable se dirige en direction de la zone de captage. Dans un premier temps, quelques parcelles n'avaient pas été prises en considération lorsque les agriculteurs avaient été encouragés à prendre des mesures afin de diminuer les problèmes de nitrates, chose qui a été corrigée en janvier 2023. Des résultats encourageants sont visibles depuis une année environ. Ils sont aussi corrélés par les piézomètres (*Un piézomètre permet de surveiller les variations de niveau de nappe phréatique, le sens d'écoulement des eaux souterraines, mais aussi d'y accéder pour en mesurer la qualité physico-chimique ou biologique*).

Les premières conventions ont été signées avec les agriculteurs en 2018. Les parcelles concernées se situaient en dessous de la ferme Gaudard ainsi que dans tout le cône d'alimentation allant jusqu'au pont de l'autoroute. En 2023, d'autres parcelles ont été ajoutées après l'obtention des informations concernant les bancs de sable.



Madame Christelle Gobalet, Municipale, présente un tableau comparatif avec les mesures du chlorothalonil (*Le chlorothalonil est une substance active de produits phytosanitaires ayant un effet fongicide. Son utilisation est interdite depuis le 1^{er} janvier 2020*) et les nitrates pour l'AIAE (bleu), la Commune de Chavornay (jaune) et la Commune de Bavois (vert). La partie orange indique la limite. L'eau de Chavornay se situant à 60 ng/l, elle se trouve dans les normes et n'a donc pas besoin d'être traitée contre le chlorothalonil. Pour ce qui est des nitrates, ils se situent à 23,3 mg/l et la Commune de Bavois à environ 35 mg/l à l'heure actuelle. En-dessous figure le comparatif des prix. Pour l'AIAE, il s'agit de Fr. 1.70/m³, la Commune de Chavornay 72 ct le m³ et pour la Commune de Bavois, si elle utilise sa propre eau, environ 20 ct le m³. Ces 20 ct sont les frais de pompage.

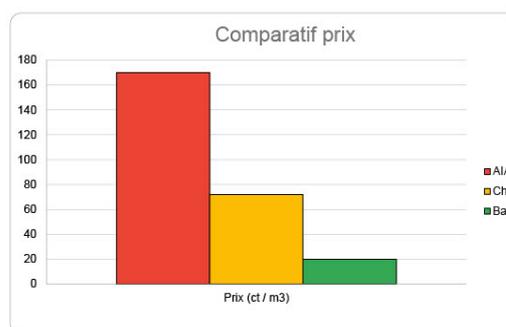
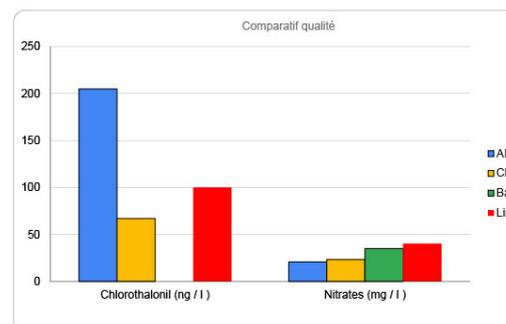
Monsieur le Syndic apporte une précision. Afin d'éviter une confusion, les unités de mesures entre le chlorothalonil et les nitrates n'étant pas les mêmes, la comparaison entre les blocs du graphique de gauche et celui de droite n'est pas possible.

Monsieur Jean-Philippe Agassis explique de quelle façon ces eaux seront mélangées, ainsi que les analyses qui pourront être effectuées. Il commence par préciser qu'il avait été nommé par le bureau afin de siéger au sein de la commission ad hoc. Comme cela fait de très nombreuses années qu'il s'occupe du réseau d'eau avec l'entreprise GH pour tout ce qui est pompage, réservoirs, vannes, etc, il a demandé au président de le sortir de la commission afin qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. Pour ce qui est du calcul du taux des nitrates dans l'eau après le mélange, c'est assez simple : 1'000 litres d'eau à un taux de 35 mg mélangés avec 1'000 litres d'eau à un taux de 25 mg donne une moyenne de 2'000 litres d'eau à un taux de 30 mg ($35 + 25 = 60 / 2 = 30$). Avec 50% de l'eau de Chavornay et 50% de l'eau de Bavois, l'eau de la commune se trouverait déjà à 5 mg de nitrates par litre en-dessous qu'actuellement.

La Commune de Chavornay se trouve sous pression sous la ligne CFF, à une pression de 6 bars environ, ce qui signifie que cette eau arriverait à entrer dans le réseau d'eau de Bavois presque naturellement. Techniquement, il faudrait juste installer une pompe pour accélérer un peu le débit de l'eau, changer le mode de fonctionnement du réservoir des Planches de L'Isle. Le gros de la dépense comprendrait le pousse-tube, la conduite et tous les travaux qui découlent de la mise en place de la conduite jusqu'à la station des Planches de L'Isle. Au niveau de cette station, il y aurait quelques tuyaux et des pompes à installer. Un by-pass serait posé afin que les pompiers puissent avoir de l'eau si nécessaire, ce serait donc parfait pour la norme incendie. Ces problèmes durent depuis 2021 et la question s'était posée avec la Municipalité de mettre des sondes qui indiqueraient le taux de nitrates en temps réel. En 2021, seules des entreprises françaises les proposaient, mais dernièrement 3 entreprises suisses le font et on peut en déduire qu'il n'y a pas qu'à Bavois qu'il y a des problèmes de nitrates.

Un système d'échantillonnage tirerait de l'eau en permanence sur les conduites et révélerait le taux de nitrates. Si il est constaté que le taux de nitrates augmente, l'eau de Chavornay serait ajoutée et vice-versa en cas de baisse. Dans le rapport de l'entreprise DTP, il est noté que ce serait de manière manuelle, car dans un premier temps il avait été décidé de mettre ces sondes en place et d'observer. Ces taux évoluant très lentement, il n'y aurait pas besoin d'agir immédiatement. Le système serait en supervision. Un échantillonnage serait exécuté, par exemple une fois par semaine, par l'employé communal qui fait office de fontainier. Selon le taux de nitrates obtenu, il adapterait le pourcentage du lieu d'approvisionnement de l'eau. C'est donc pour cela qu'il est parlé de commande « manuelle » alors que tout est largement

	AIAE	Chavornay	Bavois	Limite	
Chlorothalonil (ng / l)	205	67		100 ng/l	
Nitrates (mg / l)	20.70	23.3	35	40 mg/l	
Prix (ct / m ³)	170	72	20		ct/m ³



automatisé. Il y aurait aussi la possibilité que tout soit fait de manière automatique, tout en garantissant un taux de nitrates qui ne dépasse pas un certain seuil. Les sondes peuvent lire de 5 à 50 mg et on peut même imaginer avoir un système d'alarme qui se déclenche dès un certain taux dépassé.

Monsieur Cédric Martin désire s'assurer que le préavis présenté ce soir va porter uniquement sur la liaison d'eau avec Chavornay vu que Monsieur le Syndic a parlé, dans sa présentation, de la modification du réseau d'eau.

Monsieur le Syndic lui répond par l'affirmative.

Monsieur Alberto De Pascali désire savoir si ces mesures seraient faites manuellement sur le réseau de Bavois et sur celui de Chavornay et si les ajustement seraient effectués régulièrement.

Monsieur Jean-Philippe Agassis répond que, les premiers temps vu que l'employé communal se retrouverait face à l'inconnu, il effectuerait régulièrement des échantillonnages sur les deux réseaux. Le fait de laisser ce système en continu sur la conduite garantirait que l'eau soit propre à la consommation.

Monsieur Alberto De Pascali désire connaître la date à laquelle les mesures présentées sur ce graphique de comparatif de la qualité des eaux ont été faites. S'agit-il d'une moyenne ou d'un instant T ?

Monsieur le Syndic lui répond que ces chiffres proviennent du site internet des communes, qualité de l'eau en décembre 2024. Pour la Commune de Chavornay et l'AIAE, il y a les deux éléments. Pour celle de Bavois, il n'y a pas le taux de chlorothalonil, car elle ne distribue plus l'eau. Ce taux est mesuré une fois par année par l'office de la consommation qui vient sans avertir prendre de l'eau au robinet et analyser tous les éléments qui l'intéresse.

Monsieur Alberto De Pascale indique, qu'après étude des détails dans le temps, il est surpris par la forte variabilité de ces mesures, autant pour le chlorothalonil que pour les nitrates même du côté de la Commune de Chavornay. Cela représente un instant T et de l'avis de la commission ad hoc, les chiffres présentés ne sont pas représentatifs de la variabilité de ces mesures-là.

Monsieur le Syndic répond, qu'effectivement, pour ce qui est du chlorothalonil, de mémoire Chavornay se trouvait à 250 ou 300 nanogrammes il y 3 ou 4 ans. Cette molécule est interdite depuis 2021, son taux va donc diminuer. Ce qui est inconnu, c'est à quelle vitesse il va le faire. Concernant les nitrates, il y a certes de la variabilité, mais ce n'est pas de semaine en semaine, mais de 3 mois en 3 mois. Entre l'analyse de juin 2021 et celle de novembre 2021, il y a un saut de 5 ou 10 mg/litre, mais pour un horizon temps de 6 mois, pas d'une semaine. Il y a une grande inertie dans le puits de la Commune de Bavois, mais le système prévu permettrait largement de garantir la qualité de l'eau.

Monsieur Alberto De Pascali désire connaître les mesures concrètes qui ont été prises dans les conventions avec les agriculteurs concernés.

Monsieur le Syndic explique que les buts sont de diminuer la lixiviation des nitrates dans l'aire d'alimentation sur une base volontaire et conformément à l'art. 62a de la Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux, LEaux, et à l'art. 76 de la Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture, LAgr. 2. L'exploitant s'engage à exploiter les surfaces agricoles utiles définies conformément aux modalités de la convention et de son annexe, qui fait partie intégrante de celle-ci, ainsi qu'aux dispositions légales en vigueur. Une contribution financière est allouée. L'exploitant collabore aux contrôles et relevés découlant de l'exécution de la convention. Il fournit, sur demande, toutes indications et renseignements relatifs, notamment une copie des carnets des champs, où figurent tous les éléments des observations et des interventions culturales effectuées par l'exploitant. Les exigences sont : Couverture du sol en permanence :

Les parcelles qui siègent dans la zone d'alimentation du Puits des planches de l'Isles doivent être couvertes au maximum. L'agriculteur s'engage à semer un engrais vert ou une dérobée avant les cultures de printemps et d'automne, sauf le colza qui lui est semé tôt et possède des racines avec un pivot profond. Cet engrais vert ou dérobée devra être semé au plus tard 10 jours après la récolte de la culture principale. Ceci est également valable dans le cas de deux cultures de printemps (maïs sur maïs). L'agriculteur s'engage à semer des engrais verts multi espèces (min 4 espèces), ceci permettant de mieux explorer le sol. Il s'engage à ce que l'engrais vert soit de bonne qualité (bonne couverture du sol). S'il y a des dégâts de bio-agresseurs (limaces), l'engrais vert sera ressemé au plus vite ; Destruction des engrais verts : avant la culture d'automne : destruction maximum 10 jours avant le semis de la culture d'automne. Avant la culture de printemps : destruction autorisée avec rouleau l'automne dès floraison des engrais verts. Broyage interdit (libération plus rapide d'azote minéral). La destruction chimique est autorisée au printemps uniquement ; Travail du sol : Le travail du sol favorisant la minéralisation doit être limité au maximum. Les techniques de semis particulièrement respectueuses du sol (semis direct, bandes fraisées) sont favorisées sur la zone d'alimentation. Le labour est interdit dans toute la zone d'alimentation. Le brassage type chisel, herse à disques et charrue déchaumeuse est autorisé une fois sur la rotation (4 ans). Pas de travail du sol après le 15 octobre. La lixiviation se produisant pendant la période de recharge des nappes, le sol nu est interdit pendant l'hiver. Le retournement d'une prairie se fera sans labour entre le 10 mars et le 1er septembre. Idéalement, suivre avec un colza semé tôt en août. Au printemps, il aura lieu 15 jours avant le semis d'une betterave ou d'une culture à racine profonde. Engrais : Pas d'apport d'engrais minéral ou organique entre le 1 septembre et le 15 février. L'azote sous forme nitrate est interdit, seules les formes d'azote d'urée et d'ammonium (NH4+) sont autorisées. Les engrais organiques (fumier, lisier, sous produit de méthanisation) seront limités à 20 t/ha par année. Pas de dépôt d'engrais organiques (tas de fumier) sur la zone d'alimentation. La quantité totale d'azote disponible apportée à une culture ne dépassera pas la norme de fumure (engrais organique compris). Les apports seront fractionnés en fonction de la capacité d'utilisation de l'azote par les plantes ; Traitement phytosanitaire : Les matières actives à risque pour les eaux souterraines, S-Métolachlore et Bentazone, sont interdites. Il s'agit donc les points-clés que les agriculteurs s'engagent à respecter dans le cadre des parcelles qui sont sous convention. Elles représentent l'entier du compte d'alimentation du puits des Planches de l'Isles.

Monsieur Alberto De Pascali désire savoir s'il existe des mesures restrictives vis-à-vis de l'élevage.

Monsieur le Syndic explique que cela est mentionné, par exemple pour les engrais de ferme, sous la rubrique « engrais ». Toutes ces mesures sont connues pour permettre de limiter drastiquement les problèmes de lixiviation.

Monsieur Dominique Delay intervient. La Commune de Chavornay puise son eau pas très loin de la nappe de la Commune de Bavois. Les mesures appliquées pour assainir la nappe phréatique de Bavois sont-elles les mêmes pour eux ou existe-t-il un risque, d'ici quelques années, que leur eau rencontre les mêmes problèmes ?

Monsieur le Syndic répond que la zone de captage de la Commune de Chavornay se situe après la maison de la Bernoise. A ce jour, la Commune de Chavornay n'a jamais rencontré de problèmes d'augmentation du taux de nitrates. Ils ne sont jamais allés au-dessus de 28 ou 29 mg alors que la norme est de 40 mg. Des mesures de précautions normales sont prises de leur part.

Monsieur Dominique Delay explique que l'on parle d'un amortissement sur 60 ans. Chavornay prend-elle les mêmes précautions que Bavois ?

Monsieur le Syndic indique que la Commune de Chavornay doit répondre aux mêmes normes. Donc oui, elle a le même souci de qualité que Bavois. Il faut savoir que si elle devait rencontrer des problèmes de nitrates dans le futur, elle en aurait déjà eu. A la fin des années 80, elle a

connu une diminution de l'élevage et des prairies permanentes au bénéfice de la mise en place de cultures et cela est directement lié.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que la zone d'approvisionnement de Chavornay est le Mormont et elle n'est pas directement dans une zone agricole contrairement à Bavois où des exploitations agricoles se situent dans tout le bassin qui se trouve sous le viaduc du restoroute.

Monsieur Michel Bovet désire savoir si, comment les subventions seraient allouées pour ce projet par l'ECA et si les AF en verseraient. Il demande également si les Fr. 200'000.- ont été déduits du projet. Il a été évoqué que, dans le futur, le réservoir du Mont serait supprimé. Comment est envisagé le réseau de pression entre le restoroute et Goumoens-le-Jux, Le Coudray ?

Monsieur le Syndic répond qu'il y a eu un accord oral avec l'ECA pour une valeur de Fr. 200'000.-, raison pour laquelle cette somme ne figure pas dans le préavis. Ce projet de suppression fait partie du plan directeur des eaux qui a été discuté avec l'ingénieur en charge du projet, *DTP*. Les réservoirs du Mont et du Bugnon datent de 1920, donc dans un horizon pas très lointain, il faudra les remplacer. Raison pour laquelle le projet est de refaire celui du Bugnon et celui du Mont s'alimenterait sur AIAE car cela coûterait beaucoup moins cher qu'un nouveau réservoir. Pour ce qui est du restoroute, l'eau provenant de Bavois pourrait être utilisée à l'aide d'un simple surpresseur depuis le réservoir qui se trouve juste en-dessus pour l'eau de consommation. Pour ce qui est de l'incendie, ce sera différent.

Monsieur Adrien Saugy demande si le bouclage sur la Commune de Chavornay va faire baisser le taux de calcaire dans l'eau. Y-a-il une grosse différence de dureté entre les deux communes, ceci pour le réglage des adoucisseurs d'eau par exemple ?

Monsieur le Syndic lui répond que l'eau de Chavornay est aussi « dure » que celle de Bavois. Les deux communes se situant dans une région argilo-calcaire, le calcaire se retrouve dans les eaux souterraines.

Monsieur Claude-André Meystre intervient. La commission ad hoc parle de station de traitement. Techniquement comment cela fonctionne-t-il ? Est-ce que cela existe déjà ailleurs ?

Monsieur le Syndic répond que dans le cadre du PDDE avec Chavornay qui a été effectué conjointement avec celui de Bavois vu qu'ils seront liés, il est prévu de pouvoir traiter les eaux d'une manière ou d'une autre. Étant donné que le puits de Chavornay répond aux normes en vigueur, cette option qui existe a été écartée par la Commune de Chavornay.

Monsieur Joris Carel fait remarquer que le taux de la Commune de Bavois descend graduellement.

Monsieur le Syndic explique qu'effectivement le taux est déjà pas mal descendu de façon graduelle, de mémoire jusqu'à 32 mg. Mais en 2021, en l'espace de 6-8 mois, une remontée jusqu'à 49 ou 50 mg a eu lieu. La Municipalité pense que le fait que certaines parcelles n'étaient pas incluses dans la zone de protection pourrait expliquer ceci.

Monsieur Joaquim Vez se demande si, en partant du principe que des nouvelles parcelles étant englobées dans la convention porte ses fruits, pourquoi ne pas attendre et voir s'il ne serait pas possible de fonctionner qu'avec l'eau communale.

Monsieur le Syndic explique que l'office de la consommation du Canton de Vaud a clairement dit qu'il refuserait que le puits soit ouvert et refermé une nouvelle fois. Si le cas se présentait, il serait condamné définitivement. La commune doit pouvoir garantir un système pérenne dans le temps. Le bouclage sur Chavornay est une solution et quoi qu'il arrive cette solution sur Chavornay est beaucoup plus économique et, de plus, le puits communal pourra être utilisé.

Monsieur Arnaud Rochat demande si les habitants du Coudray utiliseront exclusivement l'eau de l'AIAE et si le prix sera le même pour eux que tous les habitants de la commune.

Monsieur le Syndic répond que l'eau destinée au Coudray proviendra de l'AIAE lorsque les nouveaux réservoirs seront en service. Jusque là, les trois étages de pressions resteront alimentés par l'eau pompée depuis le puits communal et avec celle de Chavornay. Dans l'avenir, le prix de l'eau sera pour tout le monde le même.

Monsieur Michel Bovet constate que si le niveau de nitrates de la Commune de Bavois baisse, moins d'eau sera achetée à Chavornay. Le prix de l'eau sera donc moins cher.

Madame Mélanie Crausaz désire savoir si une station de traitement pourrait changer la consommation du Puits des Planches.

Monsieur le Syndic explique que la station de traitement traiterait les chlorothalonil mais pas les nitrates. De plus, la Commune de Chavornay n'a aucun souhait d'installer une station de traitement. En installer une que pour Bavois est illusoire, car elle coûterait plusieurs millions. Dans ce cas-là, il serait plus profitable d'acheter l'eau à l'AIAE. Il y a aussi une vision économique, l'eau étant distribuée à 1000 habitants, la commune est obligée de dimensionner les infrastructures. La commune achète environ 100'000 m³ par année x Fr. 1.70 m³ = Fr. 170'000.-.

Si la commune ne prend que de l'eau de Chavornay, 100'000 m³ par année x Fr. 0.72 m³ = Fr. 72'000.-, soit un gain d'un peu plus de Fr. 90'000.- annuel. Si elle mélangée à 50/50, le gain augmente encore.

Monsieur Joaquim Vez désire savoir où en est le plafond d'endettement avec ces Fr. 720'000.- d'investissement en plus de la rénovation de la grande salle.

Monsieur le Syndic explique qu'il a été fixé à 12 mio en début de législature. Actuellement, la commune se trouve à 6 mio. En cumulant l'investissement pour la grande salle et ces Fr. 720'000.-, il reste environ Fr. 800'000.- de disponible.

Monsieur Jean-Michel Viquerat, membre de la commission-finances prend la parole. Après les investissements en cours, le plafond d'endettement serait respecté. Le projet de liaison sur Chavornay permettrait d'économiser plus de la moitié du budget eau pour tous les habitants. Les taux de nitrates de Bavois sont trop hauts, ceux de Chavornay sont bons. Il y a 20 ans, on ne parlait pas de la qualité de l'eau, mais des normes sont maintenant en vigueur. C'est donc une solution idéale en tout point.

Vote : Acceptation du préavis : 22 oui, 2 non et 1 abstention.

Décharge de la commission : 24 oui et 1 abstention.

Le Conseil communal décide :

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de liaison sur le réseau d'eau potable de Chavornay pour un total de Fr. 720'000.- TTC ;**
- **de les financer par un emprunt de Fr. 720'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions.**

5. Propositions individuelles

Le vœu de Monsieur Alberto De Pascali a pour titre : « Énergies locales, durables et rentables de Bavois ». Il en fait la lecture : « *Nous avons brièvement discuté par téléphone avec Thierry Salzmann de mon intention de soumettre une proposition permettant de faire bénéficier au plus grand nombre de meilleurs tarifs de consommation et reprise d'électricité. J'ai entendu que la Municipalité avait prévu d'étudier le sujet en mandatant un expert. Ce qui me réjouit. Le contexte de mon vœu : Nous avons tous constaté la forte variabilité des tarifs d'électricité de ces dernières*

années et notamment la baisse significative des tarifs de rachat du courant injecté depuis 2025, ce qui allonge sensiblement le retour sur investissement de tous les producteurs captifs des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (ou GRD), principalement Romande Energie à Bavois. La transition énergétique vers une production électrique renouvelable devient ainsi moins intéressante financièrement depuis que les GRD ont la possibilité de faire varier les prix de rachat selon l'offre et la demande. Depuis 2026, de nouveaux outils tels que RCP virtuel et Communautés Electriques Locales permettront d'augmenter l'autoconsommation locale des surplus d'énergie photovoltaïque entre voisins et même au niveau du village. Ces outils pourraient même : Faire bénéficier de tarifs plus avantageux (que ceux proposés par Romande Energie) pour les consommateurs électriques ; améliorer la rentabilité pour les producteurs photovoltaïques. L'objectif de mon simple vœu et d'inviter la municipalité à étudier ces nouveaux outils, et impliquer le Conseil via la Commission Energie. Puis de proposer une démarche collective et participative incluant l'ensemble des producteurs et consommateurs de la commune qui pourraient décider de manière volontaire d'adhérer ou non à ces nouveaux outils. Fédérer cette initiative au niveau communal permettrait de réduire la charge administrative de la mise en place de ces nouveaux outils. Ceci dans la vision que Bavois devienne pourquoi pas « Le 1^{er} village vaudois des énergies locales, durables et ... rentables »

Monsieur le Président précise, que dans le cas présent, il s'agit d'un vœu en vertu de l'article 61 du règlement. À la suite de ce vœu, la Municipalité peut y répondre dans le délai prévu à l'article 60, c'est-à-dire soit immédiatement ou lors du prochain Conseil.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, prend la parole. Pas plus tard que la semaine précédant ce Conseil, la Municipalité a reçu l'étude de la fiche numéro 13 du PECC, entamée il y a quelques années. Cette fiche numéro 13 s'appelle « La planification énergétique territoriale ». Parallèlement à cela, la Municipalité est en contact avec une entreprise appelée *Court circuit* qui fait exactement ce qui est décrit dans le texte de Monsieur De Pascali, c'est-à-dire de l'autoconsommation collective, le producteur à un endroit et les consommateurs à un autre endroit. Il est sûr qu'au niveau tarifaire, le plus intéressant est l'autoconsommation. Le problème est que la production de la journée, quand les personnes sont au travail, est revendue au GRD (*gestionnaire de réseau de distribution*) qui baisse les prix et que le soir lorsqu'il fait nuit et que les panneaux solaires ne fonctionnent plus, cela coûte cher. Le but est donc de pouvoir créer des communautés d'autoconsommation locale et c'est sur ce sujet que la Municipalité va plancher. Elle travaillera avec la commission énergie et reviendra vers le Conseil lors d'une prochaine séance.

Monsieur Dominique Delay intervient. Tous les membres du Conseil ont reçu le dernier bulletin communal. Dans celui-ci figurait le tableau des directives concernant les subventions octroyées dans le cadre du fonds communal pour les énergies renouvelables, par exemple la rubrique « réfrigérateurs, congélateurs, sèche-linge, etc ». Le lendemain, il a reçu un flyer publicitaire sur lequel figurait des frigidaires, lave-linge, classe énergétique B et autres, avec de gros rabais sur des appareils ménagers pas vraiment écologiques. Si le citoyen achète un appareil de cette catégorie, il peut présenter la facture à la commune afin de toucher une subvention. Il se demande s'il ne serait pas possible d'ajouter que ceux-ci doivent être de catégories minimum A, ceci pour aller dans le sens de l'encouragement au changement pour une économie d'énergie.

Madame Gisèle Tarabori, Municipale, répond que, dans la directive, il est bien noté « subvention pour appareil ayant la classe énergétique A ». Ceci est noté sur le formulaire ainsi que sur le site internet.

Monsieur Dominique Delay revient sur un point du dernier Conseil concernant la difficulté de parage au niveau communal et les embûches de la création d'un P + R à la gare en collaboration avec les CFF. L'idée des développeurs est souvent de créer un P + R et de faire payer cette place de parc, mais il lui semble que si on veut encourager l'utilisation du train plutôt que de la voiture, ce n'est pas une très bonne idée. Il se demande si, lors d'une prochaine

discussion entre la Municipalité et les CFF, des places ne pourraient pas être réservées afin d'en laisser la gratuité aux habitants de Bavois.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond que la Municipalité va faire porter une attention spéciale à la population de Bavois. Une étude a été menée par l'ADNV sur tous les P + R de la région Nord vaudois et Bavois a été déterminée comme un parking relais d'importance régionale, un délestage pour la Commune de Chavornay qui n'a plus de place. Le problème est financier. Qui va payer quoi, quelle installation ? Les CFF qui possèdent la parcelle côté Jura estiment que cela ne serait pas rentable et proposent d'y déposer des gros cailloux afin d'empêcher les gens d'y stationner. La Commune de Bavois, quant à elle, ne va pas dépenser des centaines de milliers de francs pour créer des places de parc pour les personnes qui viennent de l'extérieur de la commune. C'est un problème épineux et la Municipalité n'a pas encore la solution et la problématique s'étend car le nombre de véhicules augmentent au vu de la cadence de deux trains par heure. Si un parking payant est créé avec la gratuité pour les habitants de Bavois, le problème va se reporter sur le parking de la grande salle, du foot, les champs à coté, etc.

Monsieur Alberto De Pascali demande des nouvelles concernant le problème de grippe aviaire survenu sur la Commune de Bavois le 14 février dernier.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, explique, qu'en tant que propriétaire de poules, il a reçu par mail d'abord et ensuite par courrier recommandé l'obligation d'enfermer ses volailles. La semaine dernière, à titre privé, il a téléphoné au vétérinaire cantonal qui a indiqué qu'il fallait encore les garder à l'intérieur pendant 7 à 8 jours environ. Il va lui téléphoner à nouveau passé ce délai. Pour ce cas, il s'agissait d'un seul animal malade, rien de plus.

Monsieur Alberto De Pascali tient à remercier la commune d'avoir mis en place l'application communale. Cela est très appréciable en terme de richesse et de vitesse d'informations. Il l'encourage à le faire de façon systématique.

5. Divers

Madame Nicole Oulevay a pu lire qu'une mise à l'enquête avait eu lieu pour la construction d'un abri-bus. Elle a été surprise de voir de quel côté de la route il avait été placé. Elle demande si des passages piétons sont prévus pour les enfants venant, par exemple, de Laliforcha, car il a été constaté qu'ailleurs le manque de passages piétons était un problème.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, répond qu'aucun passage piéton supplémentaire n'est prévu. Cet abri-bus a pour principe de sécuriser l'endroit où se trouveront les enfants, car à l'endroit actuel, ils se précipitent sur la route dès que le bus arrive.

Monsieur Michel Bovet désire savoir si les panneaux solaires situés sur la déchetterie communale sont rentables. Il se demande si ceux qui seront posés sur la grande salle le seront au vu des conditions de reprises actuelles.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que ceux situés sur le local de la voirie ont été très rentables en 2024, mais vont le devenir un peu moins, comme en 2023. Concernant la grande salle, il rappelle que ces panneaux ont été un souhait des membres du Conseil.

Monsieur Michel Bovet explique que la politique de la *Romande Énergie* a changé et qu'actuellement des collègues ont eu des propositions à 7 ct et lorsqu'elle n'en aura pas besoin, elle demanderait 3 ct.

Monsieur le Syndic explique que c'est aussi une des raisons pour laquelle la Municipalité s'est approchée de l'entreprise *Court Circuit* pour le concept d'autoconsommation, au sens large, dans la commune.

Monsieur Norbert Oulevay, président, remercie l'assemblée et lui donne rendez-vous le **10 juin 2025** pour le prochain Conseil communal.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, remercie l'assemblée d'avoir consacré sa soirée à la vie de cette commune et pour les décisions prises.

L'assemblée est levée à 21 h 45.



Norbert Oulevay
Président



Dominique Saugy
Secrétaire